

# La sécurisation du circuit du médicament en EHPAD

Programme mis à jour le 12 novembre 2025

# Objectifs:

Clarifier la réglementation relative au circuit du médicament et les rôles des différents acteurs

## Public concerné et prérequis :

Pas de préreguis exigé pour cette formation

### Qualification des intervenants :

Anne-Marie REGNOUX, avocate honoraire en droit de la santé, enseignante à l'Université Clermont Auvergne (faculté de médecine)

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Etude de cas et/ou mises en situation
- Analyse des pratiques existantes
- Exposé théorique sur la base d'un support PowerPoint déposé sur la base extranet de l'ARDS au plus tard 48h avant le début de la formation
- Dépôt des documents (textes, recommandations, jurisprudence) sur la base extranet de l'ARDS au plus tard 48h avant le début de la formation
- Communication des documents complémentaires utilisés pendant la formation aux stagiaires qui en feront la demande à l'issue de la formation

### Durée, effectifs :

7 heures.

12 stagiaires maximum.

### Programme:

Les enjeux liés au circuit du médicament

# Modalités d'évaluation des acquis :

- Pour les formations en intra : échanges avec le donneur d'ordre / questionnaire d'identification des besoins
- Pour les formations en extra : questionnaire adressé aux stagiaires inscrits sur le thème de formation proposé
- En début de formation : recueil des attentes des stagiaires au cours d'un tour de table avec exploitation des résultats des questionnaires
- o En fin de formation :
  - évaluation globale de la formation
  - envoi des formulaires d'évaluation « à chaud » et d'évaluation « à froid » (à retourner dans les 3 mois de la formation)



# La sécurisation du circuit du médicament en EHPAD

Programme mis à jour le 12 novembre 2025

- o envoi des attestations de participation à la formation
- Compte-rendu établi par le formateur transmis au donneur d'ordre à l'issue de la formation

### Sanction visée :

Attestation de présence

## Matériel nécessaire pour suivre la formation :

# Délais moyens pour accéder à la formation :

Les délais d'accès à la formation représentent la durée entre l'inscription d'un stagiaire à la formation et la date de début de la formation.

Ces délais sont différents selon qu'il s'agit d'une formation en intra ou en inter.

**Pour les formations en intra** : les formulaires d'inscription doivent être adressés à l'ARDS par l'établissement donneur d'ordre dans un délai de 1 mois maximum avant la date prévue pour la formation, et validée par l'établissement.

**Pour les formations en inter :** les inscriptions sont reçues au plus tard 15 jours avant la date de formation mentionnée sur le calendrier des formations publié sur le site internet de l'ARDS.

# Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Notre référent handicap est à l'écoute de vos besoins pour tout situation de handicap et besoins en compensation au 06 31 56 99 53.

### Taux de satisfaction de la formation :

En 2023, 100% des stagiaires étaient tout à fait satisfaits

## Tarif:

500,00€